

Critères de solo pour la revue annuelle.

Date de la compilation des résultats

- **Revue annuelle 2024** : 1^{er} mars 2023 au 31 Janvier 2024
- **Revue annuelle subséquente** : 1^{er} février au 31 janvier de chaque année.

Marche à suivre pour l'envoi de résultat

Veuillez nous faire parvenir vos résultats de compétitions via notre site web www.cpastjean.com, sous la section [envoyez-nous vos résultats](#). Les documents à fournir sont :

- **Catégories STAR 1, 2, Relève et 3** :
 - Feuille d'élément
- **Toutes autres catégories** :
 - Feuille d'élément
 - Feuille de classement.

Les feuilles de résultats de toutes les compétitions auxquelles votre enfant participera doivent être remises au club dans un délai de 7 jours suivant la compétition. Si les feuilles de résultats ne sont pas remises, les résultats ne seront pas comptabilisés.

Ces feuilles sont requises pour :

- Pour la publication de la photo des médaillés dans le journal local.
- L'obtention d'un solo, duo, trio ou quatuor lors du spectacle annuel.
- La compilation des résultats pour le dossier des lauréats.

Méthode d'attribution des solos, du duo, trio et quatuor :

- Le calcul est fait avec le cumulatif du pointage des deux meilleurs résultats du patineur ainsi que l'ajout des points bonus, s'il y a lieu.
- Les patineurs ayant obtenu les pointages les plus élevés de leur catégorie se verront attribuer le solo, duo, trio ou quatuor disponibles.
- Dans l'éventualité où il y a égalité dans les pointages pour l'attribution d'un solo dans une catégorie, celui-ci pourra être considéré comme un duo ou un solo et sera ajouté, au choix du CA.

Nombre de solo, duo, trio et quatuor pour la revue annuelle.

Catégorie	Nombre	Durée
STAR 2-Relève	1 quatuor	2 minutes
STAR 3	1 quatuor	2 minutes
STAR 4	1 trio	2 minutes
STAR 5	1 solo et 1 duo	2 minutes
STAR 6	1 solo	2 minutes
STAR 7 et 8	1 solo	2 minutes 30 secondes
STAR 9 et 10	1 solo	2 minutes 30 secondes
OR	1 solo	2 minutes 30 secondes

Catégorie STAR

- Un patineur peut faire autant de compétitions qu'il le désire. Toutefois, les 2 meilleurs résultats de compétition seront comptabilisés.
- Le solo, duo, trio ou quatuor sera obtenu en tenant seulement compte des compétitions faites dans la catégorie la plus élevée.
- Parmi les 2 compétitions comptabilisées, 1 compétition proviendra obligatoirement de la région Rive-Sud.
- Un patineur qui transfère au niveau compétitif durant la période de compilation ne sera pas admissible au solo, duo, trio, quatuor de la catégorie STAR.
- Advenant l'annulation d'une compétition ou d'une catégorie, aucun point ne sera alloué.

Voici les compétitions de la Rive-Sud admissible aux calculs de pointages :

- Invitation Chambly
- Invitation Saint-Hubert
- Invitation Michel-Leblanc
- Invitation Rive-Sud
- Finale régionale STAR
- Les Jeunes Étoiles
- Invitation Sainte-Julie
- Invitation Lise Boucher

Exclusion

- Un patineur s'étant mérité un solo lors de la revue annuelle précédente en fonction de l'obtention d'un podium à la finale provinciale Michel-Proulx ne pourra obtenir de point pour cette compétition pour l'année en cours.

Pour déterminer les patineurs qui se mériteront un solo, duo, trio ou quatuor, le calcul des points sera effectué de la façon suivante :

STAR 1 : Pas de solo, duo, trio ou quatuor.

STAR 2-Relève et STAR 3 :

- Une pondération sera associée pour chaque élément effectué.
- Les patineurs ayant obtenu les pointages les plus élevés seront admissibles pour la quatuor STAR 2 et 3.
- Valeurs des éléments : Or 2 pts, Argent 1 pt, Bronze : 0

STAR 4 :

- Une pondération sera associée pour chaque élément effectué.
- Les patineurs ayant obtenu les pointages les plus élevés seront admissibles pour le trio STAR 4.
- Les points bonis alloués pour le Axel sur la feuille de résultat seront appliqués à la compilation des résultats.
- Valeurs des éléments : Or 2 pts, Argent 1 pt, Bronze : 0. Axel 2 pts

STAR 5 à OR: Les patineurs ayant obtenu les pointages les plus élevés de leur catégorie se verront attribuer le solo selon les conditions suivantes :

- Un patineur peut obtenir le solo de sa catégorie s'il atteint le seuil de réussite suivant :
 - Le patineur doit se classer parmi la demie-supérieure de tous les résultats de sa catégorie, lors d'une compétition admissible provenant de la Rive-Sud.
 - Si le seuil est atteint, le patineur se mérite le solo.
- Pour les catégories STAR 5 - 6 et Or, un patineur peut se mériter un solo dans la même catégorie durant deux années consécutives.
- Notez bien qu'un patineur STAR 7 à 10 ne peut se mériter un solo dans la même catégorie deux années consécutives.
- STAR 5 et plus, une bonification de 2 points sera ajoutée aux patineurs qui participent à la finale provinciale Michel Proulx et n'ayant pas obtenu un solo lors de la revue annuelle précédente (qui n'a pas obtenu de podium).

Catégories Compétitives

- Un patineur peut faire autant de compétitions qu'il le désire, toutefois les 2 meilleurs résultats de compétition seront comptabilisés.
- Seules les compétitions présentées ci-dessous sont admissibles au calcul des points pour l'obtention d'un solo.
- Pour chaque catégorie et en fonction du nombre de solos à attribuer, les patineurs ayant obtenu les pointages les plus élevés se verront attribuer les solos disponibles.
- Le cumulatif du pointage des deux meilleurs résultats du patineur sera bonifiée de 2 points pour une participation aux Jeux du Québec ou aux Jeux de la Participation.
- Lorsqu'un patineur change de catégorie à l'intérieur de la période de comptabilisation des points pour les solos, seuls les points de la catégorie supérieure seront comptabilisés.
- Un patineur ne pourra obtenir le solo de sa catégorie s'il n'a pas atteint un seuil de réussite. Exemple : Si un seul patineur se trouve dans la catégorie juvénile et qu'un solo juvénile peut être distribué. Le patineur doit obtenir un résultat dans les trois quart supérieur de son groupe.
- Un patineur qui transfère au niveau STAR durant la période de compilation ne sera pas admissible aux solos de la catégorie compétitive.

Nombre de solos pour la revue annuelle.

Catégorie	Nombre	Durée
Sans limite	1 solo	2 minutes
Pré-juvénile	1 solo	2 minutes
Juvénile	1 solo	2 minutes
Pré-Novice	2 solos	2 minutes 30 secondes
Novice	2 solos	2 minutes 30 secondes
Junior et Sénior	Solo automatique	3 minutes

Voici les compétitions admissibles aux calculs de pointages :

- **Sans limites :**
 - Finale régionale STAR
 - Championnats de section Sans-limites à Novice
 - Finale provinciale Michel-Proulx
 - Invitation Michel Leblanc
- **Pré-Juvenile :**
 - Finale régionale STAR
 - Championnats de section Sans-limites à Novice
 - Finale provinciale Michel-Proulx
- **Juvenile :**
 - Jeux du Québec régionaux
 - Championnats de section Sans-limites à Novice
 - Jeux du Québec ou Jeux de la Participation
- **Pré-novice :**
 - Championnats québécois d'été
 - Sous-section ou Souvenirs Georges-Éthier
 - Championnats de section Sans-limites à Novice
 - Jeux du Canada
 - Jeux du Québec régionaux
 - Jeux du Québec ou Jeux de la Participation
 - Série estivale nationale.
- **Novice :**
 - Championnats québécois d'été
 - Sous-section ou Souvenirs Georges-Éthier
 - Championnats de section Sans-limites à Novice
 - Jeux du Canada
 - Jeux du Québec régionaux
 - Jeux de Québec ou Jeux de la participation
 - Compétitions Internationales
 - Série estivale nationale
- Championnats canadiens

Sans limite, pré-juvenile et juvenile :

- Le cumulatif des pointages CPC (score final) des deux meilleurs résultats du patineur des compétitions admissibles sera calculé ainsi que l'ajout des points bonus s'il y a lieu.

Pré-novice et plus :

- Lorsqu'il y a un programme court et un programme long, le cumulatif, des deux meilleurs pointages obtenus aux programmes courts sera additionné au cumulatif des deux meilleurs pointages obtenus aux programmes longs.

Couple :

- Un patineur peut faire autant de compétitions qu'il le désire. Toutefois, les 2 meilleurs résultats de compétition seront comptabilisés. De plus, le patineur doit s'être classé (e)s dans le trois quart supérieur de la feuille de résultats lors des compétitions admissibles.
- Un patineur Pré-Novice à Sénior s'étant classés sur l'Équipe du Québec obtiendront automatiquement la chance de présenter un numéro lors de la revue annuelle.

Danse :

- Un patineur peut faire autant de compétitions qu'il le désire. Toutefois, les 2 meilleurs résultats de compétition seront comptabilisés. De plus, le patineur doit s'être classé (e)s dans le trois quart supérieur de la feuille de résultats lors des compétitions admissibles.
- Un patineur qui compétitionne en danse dans les catégories Pré-Juvenile doit avoir compétitionné sur les événements de danses. (A = Danse sur tracé ou B= Danse libre et tracé).
- Un patineur Juvenile à Sénior doit compétitionner sur la danse sur tracé ainsi que sur la danse libre.
- Un patineur Pré-Novice à Sénior qui s'est classées sur l'Équipe du Québec obtiendra automatiquement la chance de présenter un numéro lors de la revue annuelle.

∞ Prendre note : Si plus d'un couple en paire ou en danse se qualifiaient pour une catégorie (ex : Juvenile) en fonctions des critères, le couple en paire ou en danse ayant obtenu le plus haut pointage calculé de la même façon qu'un patineur compétitif en simple se verra attribuer un duo pour la revue annuelle.

Catégorie Artistique :

- Il n'y aura pas de numéro artistique lors de la revue annuelle.
- Les résultats obtenus ne seront pas comptabilisés dans le calcul des pointages pour l'obtention d'un solo, duo, trio ou quatuor.
- Les résultats obtenus seront comptabilisés seulement pour le numéro des médaillés.
- Un patineur qui aura compétitionné en Artistique durant la période de calcul verra son nom inscrit pour la pige pour le solo tiré au sort.

Numéro des médaillés :

- Un patineur qui se mérite un solo, duo, trio ou quatuor ne peut participer au numéro des médaillés.
- Les patineurs STAR devront s'être mérité une médaille en style libre ou en artistique.
- Les patineurs STAR et Artistique doivent avoir compétitionné dans un groupe comportant un minimum de 4 patineurs.
- Pour les catégories compétitives, la médaille reconnue peut avoir été gagné lors d'une compétition invitation, d'une compétition régionale ou provinciale.
- Pour les catégories compétitives, si le résultat final du patineur se situe dans la demie supérieure du groupe lors d'une compétition, le patineur sera admissible au numéro des médaillés.

Solo tiré au sort :

- Un solo sera tiré au sort parmi tous les patineurs ayant compétitionné en Style Libre et en Artistique lors de l'année admissible ne s'étant pas déjà vu octroyer un solo, un duo, un trio, ou un quatuor lors de la revue annuelle précédente.
- Le patineur ne doit pas déjà obtenu un solo par tirage au sort lors des années précédentes.
- La durée du solo sera de 2 minutes.

Solo automatique :

- Les patineurs STAR s'étant classés parmi les 3 premières positions lors de la finale provinciale STAR Michel Proulx se mériteront automatiquement un solo lors de la revue annuelle de l'année en cours.
- Les patineurs de catégorie Pré-juvénile ou Juvénile qui se mérite un podium lors de la finale des championnats de section sans-limite à novice se mériteront automatiquement un solo lors de la revue annuelle de l'année en cours.
- Les patineurs se classant parmi les trois premières positions lors de la finale des Jeux du Québec ou de la Participation auront automatique un solo lors de la revue annuelle de la saison en cours.

Règlements (Solo automatique) :

- Si toutefois le patineur a déjà obtenu un solo pour une autre raison, il ne pourra obtenir un deuxième solo.
- Il est à noter qu'un patineur qui se voit octroyer le solo automatique ne pourra bénéficier de points associés à cette compétition lors de l'année de compilation suivante.
- Les patineurs qui se méritent le solo automatique et qui était déjà sélectionné pour un duo ou un trio auront la possibilité de demeurer dans le numéro prévu ou d'obtenir le solo automatique. La place laissée libre dans un duo ou un trio sera offerte au patineur suivant ayant le plus haut pointage. Tous les frais encourus pour le montage de la chorégraphie seront transférés au patineur bénéficiant d'une chorégraphie déjà préparée.
- Un patineur ayant obtenu son niveau Triple Or au 28 Février de l'année précédant la revue annuelle obtiendra un solo automatiquement lors de la revue annuelle de la saison en cours. (Triple Or = Style libre, danse et habiletés)

Règlements (Solo, duo, trio ou quatuor) :

- Lors de l'obtention d'un solo, duo, trio ou quatuor, ce dernier sera présenté lors des deux représentations.
- Un patineur qui se mérite plus d'un solo ne pourra en cumuler plus d'un. Le solo non fait ne pourra être reporté à une année ultérieure.
- Lorsqu'un patineur se mérite plus d'un solo en fonction des critères, il devra occuper le solo en lien avec sa catégorie de compétition.
- Afin d'être éligible pour un solo, duo, trio ou quatuor, un patineur doit avoir représenté le CPA St-Jean durant une période d'un an.
- Pour être éligibles aux solos, les patineurs doivent participer à tous les numéros de groupe. Exceptionnellement, un patineur pourrait demander une exemption en présentant une requête en ce sens au C.A. Toutefois, la demande d'exemption peut être refusée.
- Lors de l'obtention d'un solo, duo, trio ou quatuor, les frais associés aux costumes pour ces numéros sont aux frais des parents de ces patineurs.
- Lors de l'obtention d'un solo, duo, trio ou quatuor, les coûts associés à la musique seront défrayés par le CPA si celle-ci est faite par la personne choisie par le CPA. Les parents ou patineurs peuvent décider de faire faire leur montage musical par une personne extérieure. Toutefois les frais encourus seront à leur charge.

Ordre d'attribution des choix musicaux pour la revue annuelle (solo, duo, trio et quatuor :

- | | |
|-----------------------------|------------------------------|
| 1. Sénior compétitif | 10. STAR 6 |
| 2. Junior compétitif | 11. Pré-Juvenile |
| 3. Novice | 12. STAR 5 solo |
| 4. Pré-Novice | 13. Sans limite |
| 5. Triple OR | 14. Solo tiré au sort |
| 6. STAR OR | 15. Duo STAR 5 |
| 7. STAR 9 et 10 | 16. Trio STAR 4 |
| 8. STAR 7 et 8 | 17. Quatuor STAR 3 |
| 9. Juvenile | 18. Quatuor STAR 2 |